



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Objecteurs de conscience

Question écrite n° 11510

### Texte de la question

M. Andre Berthol appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation des associations qui accueillent les objecteurs de conscience. Ces associations, recevant cette categorie de personnels au titre du service national, doivent une participation financiere de 15 p. 100 au ministere. Reconnues d'utilite publique, ces associations remplissent une mission d'interet general en collaboration avec le ministere de l'environnement. Aussi, leurs nouvelles charges, meme si des mesures tendent a raccourcir les delais de remboursement, les conduisent a ne plus accepter d'objecteurs de conscience. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre, afin de ne pas aboutir a une situation insatisfaisante pour tous, les mesures qu'elle compte prendre.

### Texte de la réponse

Le ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville est tout a fait conscient de l'embarras suscite par l'adoption du principe de la participation des associations agreees qui accueillent des objecteurs de conscience, aux frais de prise en charge de cette categorie d'appelés, notamment du fait de la rapidite avec laquelle la lettre circulaire du 6 octobre dernier a ete envoyee aux associations concernees. Afin d'etudier la situation ainsi creee, des contacts ont ete pris avec les associations qui beneficent de la mise a disposition de ces jeunes, et une consultation a ete organisee avec l'ensemble des partenaires ministeriels concernees par cette question. Une reflexion est donc actuellement engagee sur ce dossier ; elle devrait en permettre l'evolution prochaine.

### Données clés

**Auteur :** [M. Berthol André](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11510

**Rubrique :** Service national

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 février 1994, page 831

**Réponse publiée le :** 4 avril 1994, page 1638